

SECRETARIAT GENERAL

AGENCE GENERALE DE  
RECRUTEMENT DE L'ETAT

DIRECTION DE L'ORGANISATION  
DES CONCOURS

Ouagadougou, le 17 SEPT 2022

N° 22-00559 /MFPTPS/SG/AGRE/DOC

LE MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE,  
DU TRAVAIL ET DE LA PROTECTION SOCIALE

COMMUNIQUE

Les candidats aux **examens professionnels et concours de la Fonction publique**, session de 2022, ayant postulé en ligne et qui rencontrent des difficultés, liées aux absences de noms sur les listes de candidatures, sont invités à suivre les instructions, selon les cas suivants :

PROBLEMES / DIFFICULTES	CONDUITE A TENIR
Centre de composition sur le récépissé du candidat différent de celui figurant sur la liste de candidature	<ul style="list-style-type: none"><li>Le candidat présente son récépissé d'inscription aux surveillants et accède à la salle de composition, après vérification de son identité conforme.</li></ul>
Mention de l'intitulé du concours sur le récépissé du candidat dont le nom ne figure pas sur la liste de candidature	<ul style="list-style-type: none"><li>Le candidat présente son récépissé d'inscription aux surveillants et accède à la salle de composition, après vérification de son identité conforme.</li></ul>
Inversion du nom et prénom du candidat, soit sur la liste de candidature, soit sur le récépissé d'inscription	<ul style="list-style-type: none"><li>Le candidat se présente et accède à la salle où figurent son nom et prénom inversés.</li><li>Il renseigne ses informations personnelles d'identité conformément à celles figurant sur sa Carte Nationale d'Identité Burkinabè (CNIB) ou son passeport.</li><li>Le passeport concerne uniquement les candidats aux examens et concours professionnels.</li></ul>
Non paiement des frais d'inscription	Le candidat n'a pas de concours dans son compte ; son nom ne se retrouve pas sur la liste de candidature et par conséquent, il ne pourra pas composer.
Réinitialisation du mot de passe	<ul style="list-style-type: none"><li>cliquer sur le bouton « <b>LOGIN</b> »</li><li>cliquer sur « <b>Mot de passe oublié</b> » en bas de l'écran</li><li>saisir le numéro de téléphone ayant servi à l'inscription</li><li>cliquer sur le bouton « <b>Envoyer</b> » en bas de l'écran</li><li>un e-mail vous sera envoyé dans votre boîte mail</li><li>ouvrir votre boîte mail</li><li>cliquer sur le <b>lien</b> envoyé et suivre les étapes</li></ul> <p>Par ailleurs, les candidats sont informés que les mots de passe oubliés, peuvent être réinitialisés pour ceux dont les inscriptions en ligne ont été effectuées avec une adresse e-mail valide.</p>

PROBLEMES / DIFFICULTES	CONDUITE A TENIR
<b>Détention de la photocopie légalisée de la CNIB du candidat</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Le candidat est invité à se présenter devant la salle de composition, muni de la photocopie légalisée de la CNIB et d'une copie simple de celle-ci, à remettre à la commission (jury) d'administration des épreuves.</li> </ul>
<b>Perte ou renouvellement de la CNIB</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>La déclaration de perte de CNIB n'est pas acceptée</li> <li>Le candidat est invité à se présenter avec une photocopie légalisée de la pièce égarée.</li> <li>En cas de renouvellement de la CNIB, le candidat est invité à présenter, non seulement la nouvelle pièce originale, mais aussi une simple copie de celle-ci ou de l'ancienne pièce.</li> </ul>

Pour le Ministre et par délégation,  
le Secrétaire Général



*Hamidou*

**Hamidou SAWADOGO**  
*Chevalier de l'Ordre National*